

**Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est interdit par la loi. Cette brochure contient des informations sur les droits et responsabilités au travail.**

# **Le harcèlement sexuel rend le milieu de travail non sécuritaire**



**Ce que vous devez savoir  
Ce que vous pouvez faire**

# Le harcèlement sexuel coûte cher

Le harcèlement sexuel dans le milieu du travail peut miner le sentiment de dignité d'un travailleur et peut empêcher les travailleurs de gagner leur vie, faire leur travail efficacement ou atteindre leur plein potentiel. Le harcèlement sexuel au travail peut entraîner des séquelles physiques et psychologiques aux travailleurs.

Le harcèlement sexuel au travail peut empoisonner l'environnement de travail de tous, réduire la productivité au travail et nuire aux résultats de l'employeur.



Les employeurs qui exercent leurs activités en Ontario ont **l'obligation juridique** d'avoir une politique pour lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail et de s'assurer que tous les employés sont au courant de la politique. Une politique efficace pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail peut limiter les préjudices, réduire la responsabilité et est judicieuse pour les affaires. Les cliniques juridiques communautaires énumérées au dos de cette brochure peuvent fournir aux employeurs des références et des ressources sur leurs responsabilités en vertu de la loi et fournir une formation à leurs employés.

Tout le monde sur le lieu de travail a un rôle à jouer pour rendre les lieux de travail sûrs et libres de tout type de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel.

# Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

Le harcèlement sexuel en milieu de travail est défini en Ontario comme suit :

*s'engager dans des commentaires ou des conduites vexatoires contre un travailleur, dans un lieu de travail en lien avec la sexualité, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou de l'expression de genre ou faire des commentaires ou agir de façon considérée indésirable ou qui devrait être considérée indésirable,*

o

*faire une sollicitation ou une avance sexuelle lorsque la personne qui la fait est en mesure de conférer, d'accorder ou de refuser un avantage ou un avancement au travailleur et que la personne sait ou devrait raisonnablement savoir que la sollicitation ou l'avance n'est pas la bienvenue.*

Le harcèlement sexuel est tout comportement indésirable qui est de nature sexuelle et qui peut inclure :

- ❌ poser des questions, parler ou écrire sur les activités sexuelles ;
- ❌ humour ou langage grossier ou vulgaire lié à la sexualité, à l'orientation sexuelle ou au genre ;
- ❌ contacts physiques non nécessaires y compris les contacts inappropriés ;
- ❌ diffusion de rumeurs sexuelles (y compris en ligne) ;



LA SUITE SUR LA PAGE SUIVANTE →



- ✗ regard prolongé ou inapproprié ;
- ✗ envahir l'espace personnel ;
- ✗ exiger des câlins, des rendez-vous ou des faveurs sexuelles ;
- ✗ afficher ou diffuser de la pornographie, des images sexuelles ou des blagues sexuelles offensives sous forme imprimée ou électronique ;
- ✗ faire des commentaires liés au genre sur les caractéristiques physiques, les manières ou la conformité d'une personne aux stéréotypes liés au rôle sexuel ;
- ✗ abuser verbalement, menacer ou narguer quelqu'un en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle ;
- ✗ menacer de pénaliser ou de punir autrement un travailleur s'il refuse une avance sexuelle.

Lorsque la conduite ou le comportement comprend des contacts sexuels inappropriés, cela peut également constituer une **infraction pénale** telle qu'une agression sexuelle.

Sur le lieu de travail, le harcèlement sexuel peut être perpétré sur les travailleurs par l'employeur, les superviseurs, les collègues ou les clients / clients.

# Faire face seul peut être difficile

Bien que le harcèlement sexuel au travail soit courant, de nombreux travailleurs qui sont victimes de harcèlement sexuel dans le cadre de leur travail ne déposent pas de plainte. Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles quelqu'un pourrait ne pas signaler, comme la peur, la honte et la culpabilité.

J'avais 19 ans et je travaillais dans un restaurant. Un des propriétaires me coinçait toujours dans la cuisine et me faisait pression pour que j'aille à un «rendez-vous». C'était au milieu d'une récession et j'avais besoin d'argent pour les frais de scolarité, donc je n'avais pas d'autre choix que de le supporter. J'ai détesté chaque jour. J'aurais aimé qu'il y ait eu quelqu'un pour m'aider.

J'ai dit à ma gérante qu'un client m'avait peloté. Au lieu de prendre mes inquiétudes au sérieux, elle a commenté mes vêtements. Je n'ai rien fait de plus car je craignais d'être perçue comme «trop sensible» ou comme une «plaignante». Je craignais que si je causais des problèmes, je perde mon emploi.

[Après] avoir révélé que j'étais bi / pansexuel, un collègue masculin est venu me voir et m'a dit que je devais avoir de super tríos. Il a dit que mon partenaire masculin devait avoir de la chance. Il a ri. Ce n'était pas drôle. C'était dégoûtant. Je ne me sentais pas en sécurité ...

C'est pourquoi il est important d'obtenir des **conseils juridiques** et des informations sur vos droits et responsabilités et les actions que vous pourriez entreprendre si vous êtes un travailleur qui a été victime de harcèlement sexuel dans le cadre de votre travail.

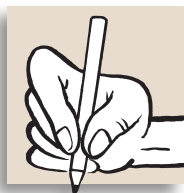
# Êtes-vous un employé? Avez-vous a été victime de harcèlement sexuel dans le cadre de votre travail?

La loi interdit le harcèlement sexuel au travail. Vous avez droit à un environnement de travail libre de tout harcèlement sexuel au travail.

Si vous êtes un travailleur qui a été victime de harcèlement sexuel dans le cadre de votre travail, nous pouvons vous aider. Les cliniques juridiques communautaires énumérées au dos de cette brochure peuvent fournir des conseils juridiques confidentiels et gratuits, informations juridiques et assistance aux travailleurs victimes de harcèlement sexuel au travail.

## Que devriez-vous faire?

Si vous avez été victime de harcèlement sexuel dans le cadre de votre travail, vous devez faire ce qui suit :



Écrivez ce qui s'est passé, quand et où cela s'est produit, ce qui a été dit ou fait, et qui l'a dit ou fait, qui a vu ce qui s'est passé et ce que vous avez fait à ce moment-là. Incluez les noms de toutes les personnes avec lesquelles vous avez parlé (que ce soit dans la direction ou non), quand vous avez parlé avec eux, et quelles mesures, le cas échéant, ont été prises pour résoudre le problème.



Dans la mesure du possible, vous pouvez indiquer clairement à la personne qui vous harcèle que son comportement n'est pas le bienvenu et que vous voulez qu'il cesse. Si vous avez des inquiétudes quant à votre sécurité, contactez la police.



Informez votre employeur, si vous le pouvez. Les employeurs de l'Ontario ont l'obligation juridique de prendre des mesures pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel.



Essayez de résoudre le problème grâce aux politiques ou aux mécanismes de résolution mis en place par votre organisation.



Portez la plainte à votre syndicat, si vous êtes syndiqué.



Participez à toutes les enquêtes et demandez un rapport écrit sur les résultats.



Obtenez des conseils juridiques sur vos droits et recours. Les cliniques juridiques communautaires peuvent vous aider.

# Quels recours juridiques sont à votre disposition?

Il existe un certain nombre de solutions juridiques qui pourraient être choisies si vous avez été victime de harcèlement sexuel dans le cadre de votre travail :

- 1 Déposer une plainte en santé et sécurité au travail.
- 2 Déposer une plainte relative aux droits de la personne.
- 3 Intenter une poursuite civile.
- 4 Déposer une réclamation pour la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail si une blessure physique ou mentale résulte du harcèlement.

*Remarque: Tous les lieux de travail ne sont pas couverts par la CSPAAT. Si vous ne savez pas ou si vous n'êtes pas sûr que votre lieu de travail est couvert par la CSPAAT, déposez la réclamation dans tous les cas.*

- 5 Contactez la police qui peut porter des accusations criminelles, par exemple, si vous avez été agressé ou si le comportement répété vous a fait craindre pour votre sécurité.
- 6 Utilisez les recours de votre convention collective, si vous êtes un employé syndiqué.
- 7 Contactez le ministère du Travail, qui peut ordonner une enquête.

**Avant d'entreprendre toute action, vous devriez obtenir des conseils juridiques sur vos droits.**

**Voir page suivante**



# Contactez une clinique juridique pour obtenir des conseils juridiques gratuits et confidentiels

Si vous êtes un travailleur qui a été victime de harcèlement sexuel dans le cadre de votre travail, veuillez contacter la clinique juridique communautaire la plus proche de vous pour obtenir des conseils juridiques gratuits et confidentiels sur vos droits et recours juridiques :



## Centre et Est de l'Ontario :

### **Centre des services communautaires Vanier – Clinique juridique francophone d'Ottawa**

Ottawa, Ontario (613) 744-2892, poste 1111 (Services en français seulement)

Desservant : Ottawa

### **Défense des droits communautaires et centre juridique**

Belleville, Ontario 1-877-966-8686; ATS- 1-877-966-8714

Desservant: comtés de Hastings, Prince Edward, Lennox et Addington et territoire mohawk de Tyndinega

### **Clinique juridique communautaire – Simcoe, Haliburton, Kawartha Lakes**

Orillia, Ontario 1-800-461-8953, poste 0

Desservant: Simcoe County, Beausoleil First Nation, Chippewas of Rama First Nation, Haliburton County et la ville de Kawartha Lakes

### **Clinique juridique communautaire de Durham**

Oshawa, Ontario (905) 728-7321

Desservant: La municipalité régionale de Durham

### **Centre juridique communautaire de Northumberland**

Cobourg, Ontario 905-373-4464; 1-800-850-7882

Desservant: Comté de Northumberland et Première Nation d'Alderville

### **Centre juridique communautaire de Peterborough**

Peterborough, Ontario (705) 749-9355

Desservant: Peterborough City and County, Curve Lake First Nation et Hiawatha First Nation

### **Clinique juridique du comté de Renfrew**

Renfrew, Ontario (613) 432-8146; 1-800-267-5871

Desservant : le Comté de Renfrew

### **La clinique juridique**

Perth, Ontario (613) 264-8888

Sharbot Lake, Ontario (613) 279-3252

Brockville, Ontario (613) 264-8888

Desservant : Les Comtés de Lanark, Leeds et Grenville, North Lennox et Addington et North Frontenac

## **Nord de l'Ontario :**

### **Clinique juridique communautaire d'Algoma**

Sault Ste. Marie, Ontario 705-942-4900; 1-800-616-1109

Desservant : Sault Ste. Marie et le district d'Algoma

### **Services juridiques autochtones de Keewaytinok**

Moosonee, Ontario (705) 336-2981

Usine de Moose, Ontario (705) 658-4010

Desservant : Moosonee, Moose Factory, Attawapiskat, Kashechewan, Fort Albany, MoCreebec Eeyoud, Peawanuck et Taykwa Tagamou

### **Clinique juridique Kinna-aweya**

Thunder Bay, Ontario 1-888-373-3309 Geraldton, Ontario (807) 854-1278

Marathon, Ontario (807) 229-2290

Desservant : le district de Thunder Bay, y compris les communautés des Premières Nations du district

### **Clinique juridique communautaire de Sudbury**

Sudbury, Ontario (705) 674-3200; 1-800-697-8719

Desservant : le district de Sudbury

## **Sud ouest de l'Ontario :**

### **Clinique juridique de Chatham-Kent**

Chatham, Ontario (519) 351-6771

Desservant : La municipalité de Chatham-Kent

### **Assistance juridique communautaire Sarnia**

Sarnia, Ontario (519) 332-8055

Desservant : Sarnia-Lambton County, Aamjiwnaang, Bkejwanong (Walpole Island) et les Premières Nations de Kettle & Stony Point

**Clinique juridique de Brant Haldimand Norfolk**

Brantford, Ontario 519 752 8669; 1-888-341-5021

Desservant: les comtés de Brant, Haldimand et Norfolk et les Six Nations et les Mississaugas of the Credit

**Clinique juridique d'Elgin-Oxford**

St. Thomas, Ontario (519) 633-2638; 1-866-611-2311

Desservant: Elgin County, Oxford County, Oneida of the Thames First Nation, Chippewa of the Thames First Nation et Munsee-Delaware First Nation

**Clinique juridique communautaire Grey Bruce**

Owen Sound, Ontario (519) 370-2200

Desservant: Grey County, Bruce County, Saugeen First Nations et Neyaashiinigmiing

**Clinique juridique communautaire Huron Perth**

Stratford, Ontario 1-866-867-1027

Goderich, Ontario 1-866-867-1027

Desservant: les comtés de Huron et de Perth

**Assistance juridique de Windsor**

Windsor, Ontario (519) 256-7831

Cellulaire du travailleur d' (519) 560-7549 (appel ou SMS)

Desservant: Comté de Windsor et d'Essex

**Clinique juridique communautaire de Niagara**

Sainte-Catherine, Ontario (905) 682-6635

Welland, Ontario (905) 682-6635

Desservant: La région de Niagara

**Services juridiques communautaires de la région de Waterloo**

Kitchener, Ontario (519) 743-0254

Desservant: la municipalité régionale de Waterloo

## **Toronto et ses environs :**

Si vous travaillez à Toronto et dans les environs ou ailleurs dans la province, vous pouvez obtenir des conseils juridiques gratuits sur le harcèlement sexuel au travail en appelant le Centre de soutien juridique pour les droits de la personne au 1-866-625-5179.

Êtes-vous un groupe communautaire, un travailleur ou un employeur intéressé à en savoir plus sur les droits et les responsabilités en vertu de la loi? Nous pouvons aider! Contactez l'une des cliniques juridiques répertoriées pour connaître la disponibilité de séances publiques d'éducation juridique sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

# **Tout le monde sur le lieu de travail a un rôle à jouer pour un milieu de travail sûr et libre de tout type de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel.**

Projet des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario sur le harcèlement sexuel dans le milieu de travail (HSMT)

juin 2020

Pour plus d'informations, contactez :

Northumberland Community Legal Centre,  
301-1005, rue Elgin Ouest, Cobourg,  
Ontario K9A 5J4 1-800-850-7882

Nous remercions le ministère de la Justice du Canada.



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada